Développement coopératif et agroécologie, quelles convergences ?

Thierry Doré

▶ **To cite this version:**

Thierry Doré. Développement coopératif et agroécologie, quelles convergences ?. Les cahiers du développement coopératif, 2017, 2, pp.15-16. hal-02264198

HAL Id: hal-02264198

https://agroparistech.hal.science/hal-02264198

Submitted on 6 Aug 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Développement coopératif et agroécologie, quelles convergences ?

Thierry Doré
Les cahiers du développement coopératif, 2, 15-16 (2017)

L'agroécologie, ce sont des manières de re-lier, de trouver de nouvelles alliances, entre agriculture, environnement, sciences et société. Ces manières sont multiples, l'agroécologie des mouvements de paysans sans terre au Brésil par exemple n'est pas celle du projet agroécologique pour la France de Stéphane Le Foll. Et nul ne saurait décréter de manière normative ce qu'est la « vraie » agroécologie : il faut prendre acte de cette diversité d'acceptions, et accepter d'analyser et d'évaluer une diversité de projets agroécologiques.

Posée en 2017 à la coopération agricole française, la question des convergences entre le développement coopératif et l'agroécologie peut ainsi amener à réfléchir dans deux directions. La première est celle de la participation des coopératives au projet agroécologique pour la France lancé par son ministre en charge de l'agriculture le 18 décembre 2012. Cette orientation donnée par les pouvoirs publics a marqué de manière forte les discours et les actes pendant un quinquennat, et il est naturel de s'interroger, de faire un point d'étape bref sur le rôle que les coopératives peuvent y jouer. Au-delà, la question peut être prise en sens inverse : compte tenu de ce que sont les coopératives agricoles, quels sont leurs atouts pour re-lier agriculture, environnement, sciences et société ? Quelles valeurs ajoutées peuvent-elles apporter aux entreprises sincères ayant un tel objectif ?

Commençons donc par le projet agroécologique pour la France. Ses caractéristiques majeures en sont connues : aller vers une double, puis une triple performance de l'agriculture, en mettant l'environnement au niveau de l'économique et du social ; miser sur la connaissance des bonnes pratiques permettant d'atteindre cette triple performance par un double mouvement de capitalisation des savoirs des agriculteurs d'une part, et d'orientation de la recherche et de la formation d'autre part ; favoriser les approches collectives ; inciter au changement de pratiques par des politiques publiques appropriées. Ces choix politiques ont été appuyés par un ensemble de textes législatifs et réglementaires, depuis la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt d'octobre 2014 et de ses décrets d'application jusqu'aux modifications des référentiels de formation de l'enseignement technique agricole, ou encore aux priorités d'utilisation du Compte d'affectation spéciale « développement agricole et rural » (CASDAR).

C'est bien sûr dans sa dimension de groupement, qui fait écho à la dimension collective du projet agroécologique pour la France, que les coopératives se sont retrouvées bien placées pour mette en œuvre le projet. La mesure emblématique de cette dimension collective tient dans la mise en place et l'accompagnement financier des Groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE), qui reposent sur l'hypothèse double que les performances environnementales d'une part, et économiques d'autre part, sont plus facilement atteintes collectivement qu'individuellement. Parmi les plus de 400 GIEE reconnus début 2017, des coopératives jouent un rôle central dans nombre d'entre eux : beaucoup de CUMA et de fédérations de CUMA, mais aussi des coopératives de production, souvent petites, mais aussi quelques gros groupements. On ne peut qu'espérer que cette dynamique collective continuera à être soutenue par les pouvoirs publics, et que les coopératives sauront y prendre toute leur place.

Au-delà, si on prend la question maintenant dans l'autre sens et qu'on s'affranchit du contexte législatif actuel pour voir plus loin, quelles sont les bonnes propriétés des coopératives pour contribuer à faire avancer l'agriculture française vers l'agroécologie ? Je vois deux facteurs favorables, et deux enjeux. Le premier facteur, qui renvoie à la problématique déjà évoquée des GIEE, a trait à la question du territoire : les coopératives ont l'énorme avantage de travailler les filières dans un cadre territorial. Or on sait que le territoire est un lieu d'intérêt particulier pour traiter les enjeux écologiques, mais on constate également que les filières donnent des signes d'évolution vers une re-territorialisation : cette convergence, à rebours de deux ou trois décennies d'évolutions, est une chance pour les coopératives. Le second facteur tient à l'organisation forte, cohérente, solide que représente une coopérative, pour des adhérents partageant un objectif commun. Cette organisation est un atout considérable pour accompagner une transition agroécologique, synonyme de changements techniques, organisationnels, voire de changements de valeurs et de raisonnements. La coopérative peut être un puissant soutien apportant notamment aux agriculteurs un cadre sécurisant, une capacité de conseil, un soutien financier

qui peut aller jusqu'à la dimension assurancielle, un lieu où on peut capitaliser sur les résultats en bâtissant et suivant des indicateurs économiques et environnementaux appropriés.

A côté de ces deux facteurs favorables, on peut également identifier deux autres caractéristiques qui sont aussi potentiellement des atouts, mais qui demandent sans doute à être mieux valorisées. La première concerne le lien que les coopératives entretiennent avec la recherche, lien qui est encore davantage en devenir que réel à l'heure actuelle. Toutes les coopératives n'ont pas une capacité à disposer de leurs propres dispositifs de recherche, mais elles pourraient toutes être présentes dans l'écosystème de l'innovation. En effet, elles représentent, avec un maillage exceptionnel à la fois territorial et de la diversité des systèmes de production, une interface essentielle entre la recherche et les agriculteurs eux-mêmes. Cette interface peut être utilisée dans les deux sens : d'une part pour organiser en vraie grandeur l'évaluation des changements induits par la transition agroécologique, et d'autre part pour contribuer à la construction du cadre de cette transition, travaillé par les chercheurs. La question se pose sans doute de manière analogue pour la contribution à la formation dans l'enseignement technique.

Enfin la dernière caractéristique est probablement la plus sensible et la plus porteuse d'enjeux. Le projet agroécologique pour la France enferme dans une certaine mesure la triple performance dans la contrainte suivante : « produire plus et mieux ». Le « plus » considéré comme un axiome est un facteur de blocage potentiel de l'innovation, et contraint de fait l'amélioration de certaines performances environnementales et peut-être sociales. Pour autant, le niveau de production est dans énormément de cas toujours un facteur essentiel de rentabilité, et d'emploi dans les filières. Comment dépasser cette contradiction ? Il me semble que les coopératives, en tant qu'acteurs économiques, maillons essentiels des filières, organisées territorialement, sont des lieux uniques pour réfléchir à cette question. Certains des leviers sont connus – diversification, appui sur la qualité des produits, travail conjoint avec la restauration collective locale… – mais qu'on ne peut se contenter de brandir de manière incantatoire. Il est nécessaire d'instruire concrètement la manière de mettre en œuvre localement ces leviers, et peut-être d'en inventer d'autres. Les coopératives sont le lieu par excellence d'un tel travail, permettant d'avoir une approche volontariste mais réaliste d'une nouvelle définition des objectifs communs des coopérateurs, qui soit aussi partagés avec les consommateurs et les citoyens. Les coopératives joueront alors pleinement un rôle que peu d'autres acteurs peuvent jouer, dans ces nouvelles alliances qui incarneront l'agroécologie.